Image not found or type unknown

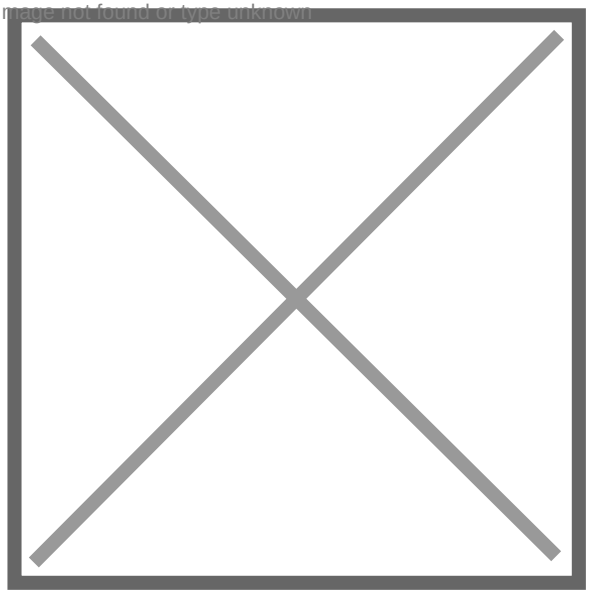

Rejet de ma demande de carte de séjour et reconduite aux frontièr

Par **roulana**, le **05/03/2014** à **17:16**

Bonjour,

Voici mon problème:
Je suis une femme célibataire (50 ans) de nationalité syrienne, parlant couramment le français, je suis entrée en France grâce à ma carte de résidente en Italie (résidence illimitée). Mon père, naturalisé français depuis plusieurs années vit avec ma mère et mes deux sœurs et leurs familles en France.
N'ayant plus personnes en Italie, j'ai souhaité venir vivre auprès de mes parents, très âgées, pour les aider, et m'installer en France avec ma famille.
je me suis rendue à la préfecture du Val d'Oise (lieu de résidence de mes parents) pour demander une carte de séjour. On m'a fait comprendre qu'il faudrait un contrat de travail. Ma sœur, prof à l'université, et qui est présidente d'une association culturelle, a souhaité que je travaille avec elle comme animatrice d'atelier artistique (je suis artiste peintre de formation). L'idée a été concrétisée par un atelier que j'ai animé bénévolement pendant plusieurs mois. Ensuite l'association m'a fait un contrat de travail que j'ai présenté à la préfecture. J'ai obtenu quatre récépissés de 2 à 3 mois chacun dans l'attente d'une carte de séjour. Le ministère de travail (DIRECCTE) a demandé à l'association plusieurs documents financiers et administratifs que l'association n'a pas pu fournir (ce n'est qu'une petite structure sans trop d'expérience).
Nous avons rencontré un responsable à la préfecture pour expliquer la situation. Il nous a conseillé de fournir le contrat réglementaire (cerfa) avec l'engagement de l'employeur. L'association se préparait à le faire quand j'ai reçu par courrier recommandé le rejet de ma demande de carte de séjour avec reconduite aux frontières. l'association a appelé le responsable déjà cité pour comprendre ce qui s'est passé, mais il a dit que selon sa supérieure, il était trop tard, qu'il y avait une mauvaise foi de notre part, et que l'envoi du

contrat cerfa ne changera plus rien.
La demande de recours gracieux se termine le 15 mars. Une juriste m'a dit qu'il faut faire un recours contentieux immédiatement moyennant un avocat,. Un autre a dit de déclarer à posteriori 8 mois de travail déclarés aux URSSAF (environs 4000 euros de charges sociales).
Le temps passe et je ne sais plus quoi faire.
Nos moyens financiers ne nous permettent pas de payer des milliers d'euros pour un recours. A titre d'exemple, un avocat a demandé 2500 euros); Cependant, s'il faut engager un avocat pour un recours gracieux ou contentieux, je suis prête à le faire, et pour cela j'ai vraiment besoin de votre aide.

le retour en Syrie n'est absolument pas envisageable dans les conditions tragiques dans lesquelles vit le pays actuellement .
Et en France, je ne suis pas considérée comme réfugiée, ou en situation de détresse humanitaire, vue que j'ai la carte de résident en Italie, Or cette carte ne me sert plus à rien (à part rester sans rien faire en Europe).
Mon objectif est de travailler dès l'obtention de ma carte. J'ai plusieurs projets professionnels bloqués à cause de cette situation.

je vous remercie de votre précieuse aide.
Merci de votre prompte réponse (vue l'approche de l'expiration de la date du recours).

Bien Cordialement

roulana

Par **aguesseau**, le **05/03/2014** à **17:25**

bjr,
je vous conseille de prendre un avocat spécialisé en droit des étrangers pour faire un recours contentieux devant le tribunal administratif.
un avocat peut aussi vous assister pour un recours gracieux devant le préfet.
cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés